
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JUILLET 2025 A 20H30

L'an deux mil vingt-cinq, du mois de juillet, le 29, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Simone COMBET, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : Simone COMBET, Jacques CUISNIER, Maurice COTTAZ, Gérard BUDIN, Gilbert BATIER, Pierre-Yves DURAND, Jonathan DUPIN.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés : Nicole GENIN, Félix PEREZ (donne pouvoir à Simone COMBET), Geneviève CORBI (donne pouvoir à Pierre-Yves DURAND), Michelle FAURE, Marie-Alix RIOBÉ,

Gilbert BATIER est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

La séance a débuté à 20h35.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du PV de séance du 23.06.2025
2. Les délibérations :
 - Attribution du marché public : aménagement du chemin du Gros Châtaignier
 - Remboursement note de frais
3. Informations diverses et tour de table



Décision du maire prise depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de sa délégation :

- Aucune décision prise depuis le dernier conseil

1/ Validation du procès-verbal de séance du 23 juin 2025.

Proposition de validation => validé à l'unanimité

2/ Délibérations :

2025-29 : Attribution du marché de travaux d'aménagement de voirie – chemin du Gros Châtaignier

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme et à la voirie, Jacques Cuisnier informe l'assemblée qu'une consultation pour un marché de travaux pour l'aménagement de la voirie du chemin du Gros Châtaignier a été lancé le 26 juin 2025.

La présente consultation est passée en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 1°, R2123-4, R2123-5 du Code de la Commande Publique.

La date de remise des offres était fixée au 21 juillet 2025 à 12h00. Quatre prestataires ont fait parvenir une offre avant cette date.

Les membres de la commission appel d'offres se sont réunis le 22 juillet 2025 à 11h afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Monsieur Cuisnier précise que toutes les entreprises sont disposées à entreprendre les travaux en septembre.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame la 1^{ère} adjointe, Simone COMBET propose aux conseillers de retenir le prestataire suivant : PAILLET TP – ZA Jean DESVIGNES – Route de Morestel – 38510 SERMERIEU.

Le montant maximum du marché s'élève à 133 506.00 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, le conseil municipal décide par **9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions** :

- de retenir la proposition du président et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres ;
- Approuve les clauses du marché définies ci-dessus et à passer avec l'entreprise PAILLET TP ;
- Autorise Madame la 1^{ère} Adjointe, Simone COMBET à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

2025-30 : Remboursement note de frais

Madame la 1^{ère} adjointe informe les conseillers que la commune doit procéder au remboursement des avances de frais engagés sur le compte bancaire personnel de la Directrice de l'école Maryse Budin, Madame Céline Gaillard.

Elle précise que les frais avancés par Mme Gaillard s'élèvent à 153.33 € correspondant aux achats suivants :

- 3 ventilateurs pour les classes fournis par « BOULANGER » pour 50.97 € TTC,
- 2 manuels scolaires d'occasion dans la boutique en ligne « MOMOX » pour 59.88 € TTC,
- 1 fichier de coloriage dans la boutique en ligne « MOMOX » pour 42.48 € TTC.

Une demande a été formulée par écrit accompagnée des factures correspondantes par Madame Gaillard.

Après délibération, le conseil municipal décide par **9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstentions** :

- De procéder au remboursement des factures des fournisseurs MOMOX et BOULANGER sur le compte personnel de Madame Céline Gaillard d'un montant total de **153.33€**.

3/ Informations diverses et tour de table

Radar pédagogique : la garantie arrive à échéance et la sté qui nous a vendu le radar propose un contrat de maintenance à 199 € ht. Monsieur Cuisnier énumère les conditions de l'offre du contrat de maintenance.

Pierre-Yves Durand demande s'il est prévu de changer de place le radar. Jacques Cuisnier répond que oui sur la Frette mais aussi qu'il est prévu de racheter un autre radar pour le bas du village. Les élus constatent que de manière globale, le radar a son effet mais des excès persistent tout de même...

Il est décidé de ne pas donner suite à la proposition commerciale.

Tour de table :

JCS : ouverture de la chasse 14/09. Tour cyclisme féminin : le panneau a été apposé par le VDD pour indiquer que l'accès sera fermé à la circulation du côté de la RD16 sur le territoire de Dolomieu.

Gérard BUDIN : le nouvel agent Julien Bruesse a pris ses fonctions et tout se passe bien. Vont s'occuper de l'ambroisie.

Maurice COTTAZ : va contacter Gaëtan Patricot pour procéder à l'élagage des bas côtés.

Pierre-Yves Durand : RAS

Gilbert Batier : demande qui s'est chargé des travaux au niveau de la propriété Patricot ? C'est le département et les VDD.

Simone Combet : précise que la collecte des vêtements a repris.

Séance levée à 21h12

La Présidente de séance,
Simone COMBET



Le secrétaire de séance,
Gilbert BATIER



